



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS

Novembre 2006

# Numéro spécial Déclarations des candidats

Page 2	PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DE VOTE
Page 6	LISTE DES CANDIDATS AU DAUPHINAT
Page 12	LISTE DES CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE

# Le Bulletin

## Un Ordre représentatif et respecté

### Editorial

Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre

Les 28 et 29 novembre prochain, il nous appartiendra de choisir le Bâtonnier de Paris pour les années 2008 et 2009, ainsi que les membres du Conseil de l'Ordre qui en renouvelleront le tiers.

La qualité et le nombre des candidats sont significatifs de l'intérêt porté à nos institutions et de leur caractère vivant.

Toute action est nécessairement sujette à critiques. Certaines sont utiles. Mais je veux porter témoignage de la conscience et du dévouement avec lesquels celles et ceux, qui ont été élus par leurs confrères, remplissent leur mission au service de tous.

Nous avons en partage l'indépendance. C'est un bien aussi précieux que fragile.

Un barreau puissant et considéré mérite un Ordre fort et respecté. C'est à nous d'en décider. Nous en avons les moyens.

Le mode de scrutin électronique, utilisé par le plus grand nombre, répond à une exigence de notre vie professionnelle trépidante.

Sa fiabilité qui assure anonymat et sincérité du scrutin a été, une fois encore, confirmée.

Que vous l'utilisiez ou lui préférerez les bulletins de vote papier, vous qui, chaque jour, aidez les autres à s'orienter, choisir, décider, je vous invite à voter pour décider vous-même pour nous-mêmes.

## Comment voter

Les mardi 28 et mercredi 29 novembre prochain, nous élirons d'une part le successeur du Bâtonnier pour les années 2008 et 2009 et, d'autre part, 14 nouveaux membres du Conseil de l'Ordre, renouvelant celui-ci du tiers.

Ces élections se dérouleront conformément aux modalités fixées par l'article P.65 et l'annexe I du règlement intérieur de notre Barreau.

De 8h 30 à 17h 30, vous pourrez voter :

- via le réseau internet en vous connectant sur le site :  
**<https://vote.election-europe.com/avocats-Paris>** et en utilisant les codes qui vous auront été adressés, personnellement et confidentiellement, par courrier ;
- au Palais, à la bibliothèque de l'Ordre, muni de vos codes confidentiels, au moyen d'écrans tactiles ;
- au Palais également, en remplissant manuellement un bulletin papier ;
- enfin, en donnant une procuration écrite à un confrère.

## Vote par internet

Comme les années précédentes, il sera possible de voter à partir de tout ordinateur connecté à internet.

Vous aurez reçu, à votre cabinet et sous pli personnel, confidentiel et cacheté, votre code confidentiel qui vous est strictement personnel et qui vous permettra de vous identifier et de valider votre vote.

Conservez ce code ; il ne vous sera pas à nouveau délivré. En cas de perte, vous devrez vous rendre au Palais pour voter.

Les modalités pratiques, qui ne diffèrent pas des années précédentes, vous seront indiquées sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-Paris> ; il suffit de se laisser guider.

Le vote sera ainsi ouvert les **mardi 28 et mercredi 29 novembre, de 8 h 30 à 17 h 30**.

Le vote internet interdit, pour le même scrutin, de voter par un autre moyen.

## Vote au Palais

Il sera également, mais non cumulativement, possible de voter au Palais, salle haute de la bibliothèque de l'Ordre ; pour nos confrères honoraires, un bureau de vote sera installé salle basse de la bibliothèque.

15 écrans tactiles permettront, en toute confidentialité, d'exprimer votre vote de façon particulièrement simple, rapide et sûre.

Une borne de démonstration sera également à votre disposition si vous n'êtes pas encore familiarisé avec ce type de vote.

Bien sûr, il sera également possible de voter en remplissant un bulletin papier.

## Vote par procuration

Votre attention est spécialement attirée sur les formalités suivantes dont le non-respect entraînerait la nullité de la procuration et par voie de conséquence l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant

## Information préalable de l'Ordre

En application de l'article 5.2.3 (anciennement 6.2.3) du règlement intérieur du Barreau de Paris, la procuration doit avoir été reçue par l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandant entre le mercredi 15 novembre et le jeudi 23 novembre 2006 à 12 h précises au plus tard, au Palais.

Les procurations sont remises à l'Ordre :

- soit par dépôt à l'accueil de l'Ordre ;
- soit par voie postale à l'Ordre :

Direction de l'Exercice Professionnel / 11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01 ;

- soit enfin par télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20

(attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception).

Attention à l'encombrement de la télécopie, prévisible, le jeudi 23 novembre dans la matinée.

Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires. Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme et du nombre de procurations portées par le même mandataire, déterminé par l'annexe I du règlement intérieur. En cas de difficulté, le mandant sera averti dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire des difficultés intervenues.

## Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le Bâtonnier ou son délégué le vendredi 24 novembre à 18h après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration. Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra voter personnellement.

Cette commission, présidée par un ancien Bâtonnier, sera composée de membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre désignés par le Bâtonnier.

## Règles de forme

Les règles de forme sont prévues par l'article 5.2 de l'annexe I du règlement intérieur du Barreau de Paris, aux termes duquel, la procuration est donnée sur papier à en-tête du cabinet. Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite «*Bon pour pouvoir au profit de*» suivie du nom du mandataire et de la signature du mandant.

Seuls les avocats honoraires peuvent établir des procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'avocat honoraire.

Seront considérées comme nulles les procurations rédigées sur papier blanc et/ou entièrement dactylographiées et dépourvues des mentions manuscrites prévues.

La procuration doit clairement préciser pour quel tour de scrutin elle est donnée ou si elle est donnée pour les deux tours ; elle doit être accompagnée d'une photocopie recto-verso de la carte professionnelle qui doit être signée.

Ces mesures, qui peuvent paraître compliquées, sont destinées à écarter toute contestation et à assurer la sincérité du scrutin ; mais le vote sur support informatique, que ce soit par internet ou au Palais, demeure le mode le plus rapide, le plus simple et le plus sûr.

### Modèle de procuration

Louise MARTIN et Xavier DUPUY  
S.C.P. d'avocats  
64, rue de la Bidassoa – 75020 PARIS  
Tél : 00 22 00 33 44 – Fax : 01 02 03 04 05

#### VOTE PAR PROCURATION

Mme Louise Martin  
Avocat à la Cour de Paris

Donne procuration (1)  
(de la main du mandant ; en cas de structure d'exercice, en précisant l'identité du signataire)

à M. Xavier Dupuy  
Avocat à la Cour de Paris

à l'effet de, en son nom et pour son compte, prendre part à l'élection :

- du Bâtonnier de l'Ordre
- des Membres du Conseil de l'Ordre

Le mardi 28 novembre 2006 (2)  
Le mercredi 29 novembre 2006 (2)

"Bon pour pouvoir au profit de M. Xavier Dupuy"

Signature du mandant

L. Martin

## Candidats au **Dauphinat**

### PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

M. Patrick Michaud	25 novembre 1970
M. Christian Charrière-Bournazel	26 septembre 1973
M. Xavier Normand-Bodard	12 décembre 1973
M. Francis Szpiner	3 décembre 1975
Mme Janine Franceschi-Bariani	4 février 1976

*Le présent Bulletin reproduit fidèlement les textes  
qui ont été transmis par les candidats au Dauphinat  
et au Conseil de l'Ordre, sous leur seule et exclusive responsabilité.*

## Patrick Michaud



J'ai désiré me présenter à cette élection comme un coup de gueule. Que faire pour arrêter le déclin de notre profession et assurer notre développement et dynamiser notre place dans la Cité ?

Mon programme est diffusé sur le site [www.michaud2006.com](http://www.michaud2006.com) et actualisé sur le blog de campagne attaché.

Le Bâtonnier est d'abord un avocat, le représentant de son Barreau, le garant d'un ensemble de valeurs déontologiques et humanistes. Il se doit d'assurer l'unité de son Barreau dans sa diversité.

Aujourd'hui, dans notre monde de compétition, le Bâtonnier se doit d'être aussi le catalyseur des énergies de chacun et du développement économique de nos cabinets et, en reprenant un mot québécois, devenir **le facilitateur** de la vie de chacune et de chacun de ses confrères.

Le programme que je propose à votre suffrage est d'assurer notre développement économique par de nouvelles activités et de remettre l'avocat au centre de la Cité en développant la fonction d'avocat, défenseur de la défense par nature et intarissable partisan du débat contradictoire.

Notre développement économique reposera notamment sur :

- La création de l'acte d'avocats, acte par principe contradictoire, qui aura la force exécutoire,

-La création de **l'Office National de Conservation de l'Acte d'Avocats**

qui donnera le Sceau de la République aux actes d'avocats ce qui permettra par ailleurs à l'Etat de faire des économies significatives,

-La création de l'avocat (et du notaire) « référant » dans le cadre d'une profonde et forte évolution du titre II de la loi de 1971.

L'avocat, **héritier des Lumières**, a prêté **le serment de Badinter au delà de sa fonction traditionnelle** d'auxiliaire de justice, l'avocat est devenu **un Chevalier du droit et de la justice**.

Etre avocat est plus qu'un métier ; être avocat est devenu une fonction, **la fonction d'avocat**, fonctions pour les quelles nous avons juré de les exercer « **avec dignité, conscience, honneur, indépendance, probité et dignité** ».

## Christian Charrière-Bournazel



Chères consoeurs, chers confrères,

Les 28 et 29 novembre, une question nous sera posée à tous : que voulons-nous ? Nous devons faire un choix. Ce choix nous engagera puisqu'il déterminera l'action de notre Ordre et du Bâtonnier qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans la nouvelle configuration politique qui s'annonce.

Si vous m'accordez votre confiance pour devenir le prochain Bâtonnier de Paris, je m'engage à mener une action forte et constructive pour obtenir des résultats concrets en faveur de tous les avocats de Paris.

Je m'engage à être :

- l'avocat des avocats pour :
  - défendre notre périmètre et étendre nos domaines d'activités
  - faire respecter nos honoraires
  - assurer la protection de notre indépendance
  - garantir notre dignité
- l'avocat de nos forces vives pour :
  - dynamiser la formation des jeunes avocats
  - lutter contre les injustices faites aux avocates
  - réussir la mise en oeuvre de la réforme de la formation continue des avocats
  - approfondir l'esprit et les moyens d'entreprendre des avocats
- l'avocat de notre déontologie pour :
  - une meilleure transparence et connaissance de nos règles déontologiques
  - un renforcement du service fondamental de la déontologie
  - une véritable déontologie de l'activité du conseil
  - une déontologie de la collaboration strictement appliquée par un contrôle effectif
- le Bâtonnier du Barreau de Paris en permanence à Paris pour être
  - un Bâtonnier "bouclier" des avocats et leur interlocuteur au quotidien
  - un Bâtonnier qui fait entendre les avocats de Paris et rend compte
  - un Bâtonnier qui conservera la Cité judiciaire au coeur de l'Ile de la Cité
  - un Bâtonnier qui respecte la place et la fonction du CNB
- l'avocat des libertés fondamentales pour :
  - le respect absolu de notre secret professionnel et de la confidentialité
  - l'exercice au quotidien d'un contre-pouvoir démocratique par la résistance
  - la défense de l'accès au droit et à la justice pour tous les citoyens
  - la réforme urgente de la procédure pénale

Sur mon site, vous trouverez l'intégralité de ces cinq thèmes d'action détaillés (<http://www.charriere-bournazel.com>).

Je m'engage à renforcer la place du conseil et de la défense dans notre société en pleine évolution morale, technologique et politique.  
Si vous le décidez, je servirai avec ferveur et détermination un honneur plus grand que le mien, notre honneur commun.

## Xavier Normand-Bodard

### LE RÉFLEXE AVOCAT



#### SI VOUS VOULEZ :

un Ordre moderne, efficace, réactif, partenaire de notre exercice au quotidien, acteur du développement économique de notre profession et promoteur du "réflexe avocat",

un Ordre engagé dans la défense des intérêts des avocats de Paris, notamment par le maintien de leur tribunal au coeur de la Cité,

un Ordre ayant le souci constant de défendre notre secret professionnel et notre indépendance, mais également d'oeuvrer pour une déontologie rénovée et adaptée à notre époque,

un Ordre qui se préoccupe du sort de tous ses membres, et notamment des plus jeunes, par la mise en place d'un barème de rétrocession minimale d'honoraires, d'un régime d'assurance-chômage spécifique pour les collaborateurs libéraux et de dispositifs d'aides à l'installation,

un Ordre solidaire de ceux qui rencontrent des difficultés, impartial à l'égard de tous, et véritablement transparent,

#### ET POUR MENER CET ORDRE:

un Bâtonnier ayant l'expérience d'un engagement constant au service de ses confrères et pour seule ambition celle de continuer à agir en leur faveur,

un Bâtonnier déterminé à mettre en oeuvre, avec vous, les réformes nécessaires,

un Bâtonnier ouvert à tous, ayant le sens et la volonté de l'écoute et du dialogue,

#### EXPRIMEZ CES CHOIX EN M'APPORTANT VOS SUFFRAGES.

## Francis Szpiner



Mes chers confrères,

Nous devons être fier d'être avocat. Nous devons pouvoir être fier de notre Ordre.

Dans un monde où le besoin de Droit est ressenti chaque jour de manière de plus en plus pressante, et où les libertés publiques sont fragiles, l'avocat doit enfin occuper la place qui est la sienne.

Tant que notre profession restera confinée dans la sphère judiciaire et qu'elle n'aura pour seul horizon que la place Vendôme, elle ne pèsera sur aucun débat, elle subira revers sur revers dans tous les conflits de frontière qui l'opposent aux professions concurrentes. Il n'y a pas de fatalité de l'échec du renoncement et du déclin.

Je veux restaurer un Ordre influent, présent dans tous les ministères et dans les institutions européennes.

Je veux un Ordre pesant de tout son poids, fort de son expérience, de son histoire et de sa légitimité, dans le débat sur la grande réforme à venir de la justice qui ne pourra se résumer à quelques ravalements de façade et se limiter au contentieux pénal.

Je constate qu'en l'état, nous ne faisons pas entendre cette voix qui poserait la question de vrais droits pour la défense, de la formation et du recrutement des juges, de la création de la grande école du droit, de la séparation du siège et du parquet, d'un vrai budget avec de vrais moyens, de la situation dans nos prisons, mais aussi de la fiscalité de nos structures ou de l'accès au Droit.

Mais pour cela, il faut un Ordre fort et respecté, ce qui signifie qu'il soit exemplaire.

Cela suppose des budgets très détaillés avec des comptes-rendus d'exécution, une publicité des débats, la mise en ligne des rapports, une transparence dans le recrutement des confrères assurant des tâches pour notre collectivité d'avocats, une rationalisation du travail des membres du Conseil de l'Ordre et un dialogue permanent entre l'Ordre et le Barreau.

Un Ordre qui n'est pas capable de régler rapidement une difficulté déontologique ou un contentieux d'honoraires ne remplit pas sa mission.

Un Ordre qui laisse des confrères de talent sombrer dans les difficultés alors que des mesures préventives, notamment avec une assistance comptable, sont possibles, ne remplit pas sa mission.

Un Ordre qui ne protège pas la collaboration libérale ne remplit pas sa mission.

Un Ordre qui ne veille pas à la pérennité de nos structures, qu'elles soient individuelles ou collectives, place ses membres dans une situation de vulnérabilité.

J'ai l'ambition de porter la parole des avocats de Paris à l'occasion de ces grands rendez-vous, en n'oubliant jamais que le Bâtonnier de Paris est et doit rester un avocat.

Votre bien dévoué.

## Janine Franceschi-Bariani



Mon cher confrère,

Nombreux sont ceux qui doutent aujourd'hui de l'impartialité, voire de l'utilité de l'Ordre.

C'est une vraie crise de confiance qui le mine et qui menace la pérennité même d'une institution à laquelle je suis très attachée.

Une véritable réforme de fond s'impose. Pour la mener à bien, je vous propose de construire, ensemble, un pacte de confiance entre les avocats parisiens et leur Ordre.

Il faut, à présent :

Un Ordre qui écoute les avocats, les consulte et qui, surtout, les respecte : il faut mettre un terme à cette insupportable infantilisation de celles et ceux qui, chaque jour, conseillent pourtant des milliers d'entreprises et de particuliers.

Il faut, à présent :

Un Ordre transparent dont la publicité des débats, rapports et travaux du Conseil doit être le principe.

Refusant l'autoritarisme, attentive à la volonté de nos Confrères, je m'engage à garantir une démocratie vivante au sein de notre Barreau.

Il faut, à présent :

Un Ordre solidaire qui, conscient du formidable atout que constitue la jeunesse de ses membres, ait à coeur de protéger et de faciliter l'insertion dans la profession de ceux qui sont le Barreau de demain.

Un Ordre qui n'oublie pas non plus ceux, jeunes ou non, qui traversent des difficultés et qu'il faut songer à aider plutôt qu'à sanctionner.

Si je suis élue, je mettrai tout en oeuvre, trois années durant, pour rendre les avocats parisiens fiers de l'être et surtout enthousiastes à l'idée de le rester.

Je sais le rôle du Bâtonnier du premier Barreau de France.

C'est pourquoi, je vous propose de prendre ensemble le parti de ne plus nous cantonner dans la survivance mais, de construire l'avenir grâce aux formidables atouts qui sont les nôtres.

L'héritage des luttes et du courage passé de la profession que nous sommes fiers d'exercer nous incombe et doit nous amener à prendre en charge notre destin.

L'ensemble de mes propositions se décline autour de trois principes : **Ecoute, Transparence, Solidarité** : c'est le sens de mon engagement pour le Barreau de Paris.

## CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE

### ANCIENS BÂTONNIERS PUIS PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

page 13	M. le Bâtonnier Bernard Vatier	1 <sup>er</sup> décembre 1971
page 14	M. le Bâtonnier Paul-Albert Iweins	28 novembre 1973
page 15	M. Jean-François Prat	30 novembre 1966
page 16	Mme Chantal Meininger-Bothorel	29 novembre 1967
page 17	M. Dominique Basdevant	4 décembre 1968
page 18	M. Gilbert Comolet	2 décembre 1970
page 19	M. Jean-Jacques Letu	10 novembre 1971
page 20	Mme Franceline Lepany	22 novembre 1972
page 21	Mme Martine Malinbaum	12 décembre 1973
page 22	M. Jacques Lang	6 octobre 1976
page 23	M. Jean Néret	7 décembre 1977
page 24	Mme Sophie Dion	7 février 1979
page 25	M. Arnaud Lizop	23 janvier 1980
page 26	Mme Laurence Azoux-Bacrie	6 février 1980
page 27	Mme Martine Bresler	6 février 1980
page 28	Mme Elisabeth Scotto d'Apollonia	7 janvier 1981
page 29	M. Jeffrey Schinazi	9 juillet 1981
page 30	M. Marc Pantaloni	19 janvier 1983
page 31	M. Frédéric Sicard	9 janvier 1985
page 32	M. Jean-Charles Chouracqui	17 décembre 1986
page 33	Mme Sabine du Granrut	7 janvier 1988
page 34	M. Xavier Chiloux	21 décembre 1988
page 35	M. Pierre Clermontel	8 février 1989
page 36	M. Yves Pautte	1 <sup>er</sup> décembre 1990
page 37	Mme Céline Cadars Beaufour	16 janvier 1991
page 38	M. Olivier Saumon	23 janvier 1991
page 39	M. Loïc Dusseau	13 décembre 1991
page 40	M. Alfredo Allegra	10 mars 1993
page 41	M. Thierry Nicolaïdès	2 février 1994
page 42	M. Roland Lienhardt	10 septembre 1997
page 43	Mme Isabelle-Victoria Carbuccia	12 novembre 1997
page 44	M. Rabah Hached	18 février 1998
page 45	Mme Sandrine Burbure	16 février 1999
page 46	M. Daniel Ravez	13 septembre 2000
page 47	Mme Sophie Soria	1 <sup>er</sup> mars 2001

## Bernard Vatier



Les anciens Bâtonniers ne font pas campagne. Ils sont candidats pour être aux côtés du Bâtonnier en exercice et pour veiller à ce que notre Barreau défende au mieux les intérêts de nos confrères et les prérogatives de notre profession.

La force de notre Barreau tient à sa faculté de s'adapter en maintenant la permanence des principes essentiels qui guident notre activité professionnelle. Les anciens Bâtonniers qui siègent au Conseil de l'Ordre sont à certains égards la mémoire de notre Barreau. Par l'expérience qu'ils ont acquise dans leurs fonctions et comme membre du Conseil de l'Ordre, ils président les commissions de déontologie, les commissions de discipline et contribuent aux délibérations du Conseil de l'Ordre.

C'est pourquoi, je me présente une nouvelle fois à vos suffrages.

Je le fais d'autant plus que notre réflexion doit prendre en compte les enjeux nés de l'effacement des frontières et qu'en ma qualité de Président sortant du Conseil des Barreaux Européens « CCBE », je crois être en mesure de donner à notre réflexion, la perspective internationale qui est désormais essentielle.

## Paul-Albert Iweins



### Quel avenir pour notre profession ?

Devons nous évoluer vers de nouveaux modes d'exercice et la conquête de nouveaux marchés ?

Si chacun s'accorde pour répondre oui à cette interrogation, le désaccord s'installe dès qu'il s'agit d'en déterminer le prix à payer, car il n'y a pas d'évolution possible sans remise en question de certaines de nos règles.

Qu'il s'agisse du débat sur la fiducie, les tutelles, les honoraires ou la réforme de l'aide juridictionnelle, nos règles actuelles montrent leurs limites si nous restons prisonniers de schémas anciens.

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris a un rôle majeur à jouer dans tous ces débats, notamment au sein du Conseil National des Barreaux.

L'élection du Dauphin de l'Ordre et des membres du Conseil est donc un moment important, il ne se résume pas à une compétition de personnes, il doit également être l'occasion d'un vrai questionnement sur les choix qui engageront notre avenir, sur les évolutions nécessaires.

A force de ne paraître s'inscrire qu'en réaction face à des projets ou mutations extérieurs, notre profession semble repliée sur elle-même.

Elle se fait distancer par ses concurrents, tout en assistant à la baisse de l'activité judiciaire qui, si elle reste le cœur de notre métier, ne peut constituer son seul champ d'action, comme en témoigne notamment la pratique de nos confrères européens.

Il nous faut donc changer de perspective, imaginer, anticiper, être en avance dans la réflexion pour constituer une force de propositions.

Nous le devons aux jeunes avocats qui ont rejoint en si grand nombre la profession, comme à ceux qui les ont précédés.

C'est dans cet esprit, pour servir notre Ordre et permettre une meilleure coordination entre les travaux du Barreau de Paris et ceux du Conseil National, que je me présente à vos suffrages pour un nouveau mandat.

## Jean-François Prat



Les dispositions législatives et réglementaires régissant l'organisation de notre profession et les règles de mathématiques élémentaires font qu'afin d'assurer pour l'avenir le renouvellement par tiers des membres du Conseil de l'Ordre, deux des membres élus en 2004 doivent démissionner à l'issue de leur deuxième année de mandat.

A défaut de démission, les vacances nécessaires résulteraient d'un tirage au sort.

Afin d'éviter que la composition du Conseil de l'Ordre ne soit due, même partiellement, qu'à l'effet du hasard, il m'a semblé préférable de donner ma démission et de me représenter à vos suffrages.

Je le fais d'autant plus volontiers que la prolongation du mandat qui résulterait de ma réélection, me permettrait de disposer du temps nécessaire pour contribuer, autant que je le pourrais, aux initiatives qui doivent être prises pour que l'exercice de notre profession connaisse, à Paris, les évolutions nécessaires pour lui permettre de faire face à une compétition internationale qui ne cesse de croître.

Je remercie par avance tous ceux d'entre vous qui voudront bien me renouveler leur confiance.

## Chantal Meininger-Bothorel



C'est au nom du serment que j'ai prêté que je me présente une nouvelle fois devant vous pour défendre notre héritage et notre éthique dans un monde où le domaine du droit prend certes une place de plus en plus prépondérante mais où nos valeurs sont très souvent bafouées et mises à mal.

Je considère que le rôle du Conseil de l'Ordre est donc essentiel pour fédérer nos forces et nos compétences dans leurs variétés et pour veiller au respect de nos règles fondamentales.

Avocat depuis plus de trente ans dans une structure moyenne, j'ai donc constaté l'évolution de notre profession qui nous impose une présence accrue dans l'ensemble des activités économiques afin que nos champs de compétences ne soient pas réduits.

Notre profession doit jouer un rôle décisif face aux défis que nous devons affronter dans un environnement national et international en pleine mutation.

Le Conseil de l'Ordre doit être le rempart protecteur de notre profession mais il doit également innover, prendre sans cesse des initiatives afin que notre profession s'adapte au monde moderne.

Je m'attacherai donc en priorité :

- à poursuivre l'action engagée pour nos jeunes confrères.
- à mettre en place des structures spécifiques pour les conseiller dans leur installation et leur accorder des prêts bonifiés.
- à poursuivre la formation continue dans des aspects plus pratiques (apprentissage des langues étrangères, techniques de gestion, marketing, etc).
- à renforcer notre présence auprès des instances gouvernementales et de tous les Ministères à l'effet d'être informés en amont de tout projet et disposer d'un délai suffisant pour faire part de nos observations dans un souci d'efficacité et de transparence.
- à simplifier les procédures par la médiation dès que cela est possible.
- à poursuivre la réforme de nos droits sociaux dont notamment les modalités de départ à la retraite et la prise en compte de la maternité pour les femmes.
- à promouvoir Paris comme grande place de droit avec son Palais de justice intra-muros et aider les avocats parisiens à conquérir de nouveaux marchés et de nouveaux espaces de compétences.

Ayant eu l'occasion de rédiger des projets de lois dans des pays étrangers, je mesure l'importance de notre rôle et des principes que nous devons toujours défendre, notre indépendance, le respect de notre secret professionnel, héritage dont nous ne devons jamais nous démettre.

Forte de cet engagement, je sollicite vos suffrages.

## Dominique Basdevant



Chers confrères,

Mon parcours professionnel reflète l'évolution de notre profession : avocat stagiaire auprès d'un confrère exerçant à titre individuel, co-fondateur d'un cabinet qui, après fusion, deviendra membre de la première structure européenne continentale, je suis aujourd'hui associé d'un cabinet international.

Je suis aujourd'hui plus disponible et désireux d'apporter mon expérience au profit de notre Barreau.

Etre avocat est notre fierté commune, quelque soit notre mode d'exercice.

Pour autant, la cohésion des membres d'une structure et son développement économique dépendent de règles et de principes qu'il appartient à l'Ordre de mettre en place et de faire évoluer.

C'est à cette première mission que j'aimerais apporter ma contribution.

Ma seconde préoccupation tient à l'avenir de notre profession ; je veux parler de la situation des collaborateurs, et de la place des femmes dans les cabinets d'avocats.

Mieux répondre, par des services adaptés, aux besoins des collaborateurs dans l'évolution de leur carrière professionnelle et éviter des ruptures de parcours préjudiciables à tous, est mon souci.

En effet, si l'esprit d'entreprise habite chaque avocat, encore faut-il avoir les moyens de le mettre en oeuvre :

- assistance technique à la création de cabinets et suivi pendant la période de démarrage ;
- assistance à l'ouverture de cabinets secondaires à l'étranger et à l'association avec des cabinets étrangers ;
- ouverture de passerelles vers l'entreprise.

Confronté à ce type de situation au cours de ma vie d'avocat, je souhaite partager cette réflexion avec les membres du Conseil de l'Ordre.

Ma troisième préoccupation est celle de la place des avocats dans la Cité. Je souhaite contribuer à ce que l'Ordre des avocats joue un rôle majeur et dynamique dans la modernisation du droit et de la justice et à ce que nous retrouvions la place qui doit être celle des avocats dans la défense et le conseil de nos clients.

Ces objectifs sont à notre portée si nous y consacrons temps et énergie.

C'est à cela que je m'engage en sollicitant votre confiance.

## Gilbert Comolet



• Après trente-cinq ans d'exercice à la tête d'un Cabinet à dominante construction, responsabilité civile et assurances, et au terme de deux mandats de membre du CNB, il me paraît naturel de mettre au service du Barreau l'expérience ainsi acquise. Elle a forgé ma conviction que notre profession est forte lorsqu'elle est unie.

• La question de nos structures d'exercice est fondamentale. Nombreuses et mal connues dans leurs conséquences patrimoniales et fiscales, elles doivent être expliquées et modernisées.

• La protection du mal nommé périmètre du droit doit nous mobiliser pour préserver nos champs de compétence contre toutes les menaces :

- déjudiciarisation, concurrence déloyale des associations ("class actions"), officines de contentieux, syndicats, experts-comptables,
- restrictions au droit d'appel, exécution provisoire de droit, inapplication scandaleuse de l'article 700 du NCPC...

• Notre déontologie suffit à nous préserver de l'affairisme sans devoir tolérer qu'on attente à notre secret ou qu'on nous transforme en délateurs au nom de la lutte contre le blanchiment. Défendons partout notre secret et l'inviolabilité de nos cabinets.

• Demain, d'autres professions frapperont à notre porte : conseils en propriété industrielle, juristes d'entreprises... Sans dogmatisme ni frilosité, nous aurons à dire quel avenir nous voulons pour les avocats.

• Cet avenir, notre jeune Barreau le porte sur ses épaules. Nous devons lui garantir l'accès à la clientèle et ne pas le laisser s'épuiser pour les maigres oboles de l'aide juridictionnelle.

• Unis, nous exigerons une vraie revalorisation de l'aide au-delà des 6% annoncés par le Garde des Sceaux le 15 septembre 2006.

• La collaboration au-delà de l'incontournable exigence d'une rémunération minimum pose la question existentielle de l'avenir professionnel du collaborateur libéral.

• Assurer l'avenir des jeunes avocats est essentiel, sans oublier que nous sommes tous de futurs retraités.

Membre du Conseil d'Administration de la CNBF depuis 2005, j'y mesure la méconnaissance de notre système de retraite aujourd'hui très exposé.

• Il faut que l'Ordre incite tous les avocats en activité ou honoraires à s'unir et travailler ensemble pour la défense de la protection sociale de l'avocat.

• Unis, nous nous opposerons encore à voir démanteler notre Palais de Justice sur l'autel des querelles politiciennes des édiles municipaux.

Chacun de ces chantiers est essentiel. Si vos suffrages me portent au Conseil de notre Ordre, j'y exprimerai avec toute l'énergie nécessaire la force de mes convictions.

**Ensemble construisons demain.**

## Jean-Jacques Letu



Mes chers confrères,

L'élection des membres du Conseil de l'Ordre constitue un moment privilégié de réflexion sur notre vie professionnelle, notre démocratie interne et notre engagement d'avocat.

Il en est ainsi parce que l'Ordre est le meilleur garant de notre indépendance.

Parce qu'il sait rassembler sans distinction.

Parce qu'il organise et protège notre exercice et assure le respect de nos principes fondamentaux.

Participer activement aux travaux du Conseil de l'Ordre, c'est avoir la volonté de contribuer à cette oeuvre de rassemblement, de défense de nos valeurs et d'organisation de services communs à tous les avocats de notre Barreau.

Tel est le sens de ma candidature aujourd'hui qui n'est que la poursuite de mes engagements passés.

Fort de 35 ans de pratique professionnelle et de mon expérience d'élu et de Président de la CNBF, je souhaite maintenant apporter à mon Ordre ma contribution dans les domaines de compétence qui sont les miens.

Les actions déjà engagées et réussies dans le cadre de notre régime de retraite et de prévoyance, m'ont appris que le combat pour notre liberté et notre indépendance ne s'arrête jamais.

Si vous me le permettez, grâce à vos votes, c'est avec la même détermination et la même énergie que je défendrai au sein de notre Conseil de l'Ordre les principes essentiels de notre profession, dans le respect de nos modes d'exercice nécessairement différents mais avec le souci permanent d'améliorer notre statut d'avocat.

## Franceline Lepany



Il était temps pour moi de transmettre les fruits de mon expérience en tant que :

- \* Membre du SAF depuis 1976 où j'ai appris que les problèmes de la société traversaient ceux de la profession et ne pouvaient se résoudre que par une réflexion et un travail collectif.
- \* Ancien membre d'une structure professionnelle (SCP ORNANO fondée par Georges PINET et Henri LECLERC), qui, en son temps, a su offrir à de jeunes avocats la possibilité d'accéder à la profession et de mettre leur intelligence et leur imagination au service du droit en lien avec le mouvement social.
- \* Spécialiste de droit social, ce qui m'a permis de rencontrer des confrères de qualité et de grande confraternité, quels que soient les intérêts défendus, à l'occasion de débats riches, comme conseil et devant les juridictions.
- \* Membre du Conseil National des Barreaux de 1998 à 2002, où j'ai pu vérifier que l'unité de la profession faisait sa force, pour sa représentation vis à vis des pouvoirs publics et dans les combats pour les libertés fondamentales.
- \* Co-présidente de la Commission Ouverte de Droit Social de l'Ordre où j'ai compris que la formation continue était indispensable, qu'il s'agissait d'un lieu où des confrères de tous horizons pouvaient échanger leurs difficultés et oeuvrer pour améliorer les relations avec les juridictions sociales.
- \* Membre de la délégation patronale au sein de la Commission mixte paritaire pour le personnel non-avocat où j'ai réalisé que la profession avait des responsabilités en terme d'emploi et de dialogue social en cette période de mutation du fonctionnement des cabinets d'avocats.
- \* Bénévole pour le Comité contre l'Esclavagisme moderne et l'Association Bus des Femmes, ce qui m'a conduit à renforcer mon engagement professionnel.

Je souhaite aujourd'hui que cette expérience trouve son aboutissement au sein du Conseil de l'Ordre pour mieux défendre la profession et agir sur son évolution afin qu'elle garde son indépendance et sa spécificité au mieux des intérêts des confrères et de la défense.

## Martine Malinbaum



Mes chers confrères,

Nos élections professionnelles auront lieu le 28 et 29 novembre 2006.

Première battue l'année dernière, je me représente à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre.

Après 33 ans d'exercice professionnel, je souhaite apporter à l'action collective du Conseil, mon expérience et mon énergie.

Je vous avais dit l'année dernière que d'ordinaire enthousiaste et optimiste malgré les embûches inhérentes à notre activité, je ressentais plus d'âpreté et d'obstacles à l'exercice de notre profession ; cela est resté vrai sans doute parce que :

- la conjoncture économique est très difficile pour nos cabinets petits et grands et les avocats se paupérisent.
- la profession s'internationalise et il faut pouvoir s'adapter.
- nous sommes nombreux, souvent isolés, peu soutenus par nos instances
- les jeunes surdiplômés restent sur le « carreau ».

**La profession se transforme à grande vitesse et il est urgent d'agir en favorisant :**

- la conquête de nouveaux marchés sans laisser d'autres professions du droit nous devancer.
- une communication moderne et ciblée afin de rendre **l'avocat partout nécessaire** dans la vie des particuliers, des associations et des sociétés.
- le choix de nouvelles structures d'exercice et le rapprochement des cabinets aidé par l'Ordre.

Restons, dans ce monde en mouvement, **solidaires** de nos anciens desquels nous avons toujours à apprendre, des jeunes avocats qui entrent dans la profession avec espoir et souvent beaucoup d'angoisse et des plus démunis que nous devons aider dans certaines phases difficiles de leur exercice.

Soyons offensifs dans le respect de **nos principes essentiels** et faisons entendre notre parole libre et puissante pour la Défense des libertés individuelles, pour la Défense de la défense, pour la Défense de la profession.

Le justiciable actuellement en rupture d'avec la justice a besoin de nous.

Et pour toutes ces raisons, merci à vous, de me permettre d'entrer – cette fois-ci – au Conseil.

## Jacques Lang

### L'ESPRIT D'ÉQUIPE



Chers confrères,

Voici 30 ans que j'exerce tant dans le domaine du conseil, que judiciaire.

L'ampleur des mutations de notre société est à l'image des défis que doivent relever les représentants de notre profession, ainsi :

- En matière de droits fondamentaux, nous devons lutter pour le respect des libertés individuelles, du principe d'indépendance de notre profession, du secret professionnel et de la confidentialité.
- Concernant les conditions d'exercice de notre profession, nous nous devons de porter nos efforts notamment sur les points suivants :
  - Obtention d'un statut particulier de nos locaux professionnels.
  - Accroissement du financement de notre formation professionnelle en créant un organisme de collecte de la taxe de formation professionnelle versée par les entreprises recrutant des avocats à la sortie de l'EFB.
  - Favoriser l'accompagnement des confrères, de l'installation aux dernières années d'activités, et même postérieurement, ainsi que les regroupements, revaloriser l'aide juridictionnelle et les émoluments.
  - Redéfinir les conditions d'exercice des collaborations libérales et salariées.
  - Lutter pour une transparence accrue et cohésion des organes représentatifs de la profession.
  - Défendre et accroître nos domaines d'activités.
  - Instaurer un référendum d'initiative collective dès lors que 2 000 confrères souhaitent que le Barreau se prononce sur une question d'importance (déménagement du Palais par exemple).

Tels sont les combats, parmi d'autres, que je souhaiterais mener si vous m'accordez votre confiance, et ce avec un esprit d'équipe, qui seul permettra à notre profession de se faire entendre.

## Jean Néret



Madame ou Monsieur et cher confrère,

Vais-je vous entretenir du périmètre du droit, des perquisitions dans nos Cabinets, de la revalorisation de l'aide judiciaire ou de celle de nos pensions de retraite ? ...

Non pas. Un candidat au Conseil de l'Ordre aspire à devenir un parmi trente-six, convaincu que la défense de notre profession est une belle cause qui mérite que l'on s'y consacre et investisse pleinement.

Après bientôt trente années d'exercice professionnel (pour un tiers en structure individuelle et pour les deux tiers dans une association appartenant à ce que l'on appelle les « Cabinets d'affaires », où je m'occupe de droit social), mon enthousiasme ne s'est pas érodé à la meule des audiences et des dossiers.

Je viens offrir ma détermination et ma foi : la volonté d'être disponible, une certaine connaissance des aspects sociaux de notre profession, une perception aigüe de notre déontologie, un engagement ancien en matière de formation, initiale ou permanente.

J'aime notre profession, et j'aime mes confrères.

Je veux le leur dire à ma manière en travaillant, pour eux tous, au Conseil de l'Ordre.

Croyez-moi, Madame ou Monsieur et Cher Confrère, votre bien dévoué.

*Prestation de serment en 1977  
Exercice en association depuis 1986  
Spécialisé en droit social*

## Sophie Dion



Mes chers confrères,

J'ai pris la décision après 26 ans d'exercice et avoir élevé mes trois enfants de me porter candidate à l'élection au Conseil de l'Ordre, afin de me mettre au service de mes confrères et participer à l'évolution collective d'une profession dynamique, harmonisée, solidaire et attractive.

### 1. Une profession dynamique, proactive et pas seulement réactive

- Nous devons devenir une force de propositions au sein d'une cellule de réflexion à la fois de veille juridique et de prospective et permettre de promouvoir nos idées en amont auprès de la Commission Européenne et de nos Ministères par des actions de Lobbying.

### 2. Une profession unique du droit :

- Ne devons-nous pas y réfléchir sous le vocable « avocat » (suppression des monopoles tels que notaires et avoués avant d'intégrer les juristes d'entreprises).
- Ne devons-nous pas enfin concrétiser une formation initiale harmonisée de l'ensemble des professions du droit rendant obligatoire tant les matières à vocation économique (Droit Communautaire et Analyse financière) que celles des libertés (Droits de l'Homme), l'avocat restant son seul garant.

### 3. Une profession solidaire

- Valorisant l'accompagnement de l'Ordre, face aux accidents de la vie professionnels ou personnels.
- Permettant un départ volontaire à la retraite de manière anticipée et une prise en compte des enfants dans la détermination de ces droits.

### 4. Une profession attractive pour les plus jeunes d'entre-nous

- Favorisant leur intégration par un soutien aux cabinets individuels.
- Créant un mode de garde flexible au Palais pour nos jeunes parents.

Tels sont les objectifs que je vous propose afin de contribuer avec votre soutien à la promotion de notre Barreau.

Très Confraternellement.

## Arnaud Lizop



Chère consoeur,  
Cher confrère,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je m'engage dans cette campagne pour que la place de l'avocat soit au coeur du Droit et que le Droit soit au centre de la Cité.

Je m'engage pour que notre Ordre représente toute la diversité de ses membres, source de notre force collective, garante de la liberté de chacun.

Assistant aux Facultés de Sceaux et de Paris II, puis stagiaire chez un avocat aux Conseils, j'ai longtemps exercé de façon individuelle, en droit international, en droit de l'environnement et en droit des associations, avant de créer en 2003 une structure de groupe.

En changeant de mode d'exercice, j'ai réalisé à quel point l'Ordre doit accompagner et soutenir l'évolution de nos structures pour nous permettre d'affronter nos concurrents à armes égales et exercer notre art dans la plénitude de ses attributions et la fidélité à nos principes.

Je serai, en priorité, attentif à celles et à ceux de nos confrères qui s'installent ou qui passent d'un mode d'exercice à un autre, à celles et à ceux dont le talent et la volonté ont été empêchés à la suite de maladies ou de ruptures personnelles ou professionnelles.

Les semaines à venir seront jalonnées de propositions qui seront autant d'invitations à d'amicales confrontations pour qu'ensemble nous approchions de ce que Marc Aurèle recherchait assidûment : « *la force de changer ce qui doit l'être, de conserver ce qui peut l'être et, ce qui est plus difficile, de pouvoir distinguer entre les deux* ».

Cordialement.

## Laurence Azoux Bacrie



J'ai l'honneur de solliciter les suffrages de mes confrères pour la prochaine élection de l'Ordre.

Je désire, notamment, les faire bénéficier du large tissu associatif dans lequel je suis insérée : association des médiateurs européens, de l'Institut des Droits de l'Homme, des docteurs en droit, d'X santé (École polytechnique).

Je souhaiterais également contribuer à la création d'une dimension nouvelle enrichissant le métier d'avocat, celle de l'avocat-médiateur en vue d'une société apaisée. La pratique de la médiation m'a montré que le dialogue en est facilité ; le litige s'efface pour le compromis, dans le respect de la loi.

Des liens nouveaux sont, en effet, à tisser pour attirer vers les cabinets d'avocats, tous ceux qui, au-delà de l'affrontement parfois nécessaire du prétoire, cherchent à voir leurs différends traités, avec humanité, dignité et efficacité. Ainsi un champ nouveau s'ouvre à l'avocat.

J'entends également me consacrer, au sein du travail collectif, à ce qui est susceptible d'ouvrir les portes de l'avenir à tous les avocats et, en particulier, aux jeunes.

Tel est le sens de mon engagement éthique et déontologique.

## Martine Bresler



### Changeons, et vite !

Avocate depuis 1980

J'ai vu notre profession se déshumaniser, dériver vers la pauvreté, l'injustice et l'arbitraire,

J'ai vu la confraternité s'étioler,  
J'ai vu s'aggraver le manque de respect envers les plus jeunes,

J'ai vu des confrères expérimentés crouler sous le poids de leur charges, frappés par une concurrence faussée,

J'ai vu des pans entiers de notre profession tomber entre les mains des experts-comptables et des notaires, ou de certains braconniers du droit, au préjudice de tous,

J'ai vu un Ordre ne pas s'élever contre ces dérives,

J'ai vu s'accroître les privilèges de quelques-uns,

J'ai vu nos institutions rester passives face à tout cela,

Comme tant d'entre vous, j'aspire à ce que l'Ordre se ressaisisse de sa fonction originelle de défense des intérêts collectifs de notre profession.

L'action du COSAL a permis de poser un certain nombre de questions, et d'avancer des réponses.

Il convient désormais d'agir ensemble pour porter la rénovation au coeur de nos institutions et satisfaire au besoin de changement que nous éprouvons tous.

Aussi, et si vous me le permettez par vos suffrages, je m'engage, au sein du Conseil de l'Ordre, à oeuvrer pour un Barreau plus juste, plus démocratique, plus solidaire, et dès lors, plus fort.

Confraternellement

## Elisabeth Scotto d'Apollonia



Mes chers confrères,

Je cède à l'amicale pression des quelques amis que je compte au Palais en sollicitant vos suffrages.

Cela n'a pas été facile : est-on plus efficace lorsque l'on est à l'intérieur ou à l'extérieur de notre Ordre ? Vaste débat.

J'ai décidé de relever le gant. Si vous m'accordiez votre confiance, je souhaite me mettre au service de notre profession et à la disposition de vous tous avec enthousiasme et espérance.

Je crois profondément que chacun d'entre nous, quelque soit sa structure d'exercice et les domaines d'activités qu'il a choisis, a sa place et toute sa place au sein de notre profession et de notre Barreau.

Nous formons une confrérie avec ce que cela suppose de professionnalisme et de valeurs humaines à transmettre notamment à nos jeunes confrères, nos successeurs, les avocats de demain.

Nous avons aussi, me semble t-il, le devoir d'aider nos confrères en difficulté, quelqu'en soit le motif.

Je n'ai pas de programme car je laisse cette tâche aux différents candidats au Dauphinat. J'ai seulement l'énergie de l'espoir, la passion de nos semblables et l'amour de notre profession.

## Jeffrey Schinazi



Assurez-vous de l'un des vôtres, profondément sensible à nos rêves et plus encore à nos réalités ;

- à la défense de notre identité d'avocat dans un monde de juristes,
- à notre voix, dans un poids au moins égal à celui des juges (les sentiments respectueux et déferents devant être réciproques),
- à l'honoraire libre, hier prix du dévouement, aujourd'hui celui des moyens onéreux que proposent nos Cabinets, défendu face à ceux qui veulent nous faire « jouer petit »,
- à notre modernité d'exercice et de structure, loin de nos enfermements et des lambris désuets,
- à notre liberté de communiquer, pour être enfin admis dans le cercle trop longtemps interdit des entrepreneurs,
- à nos jeunes pour lesquels j'ai réfléchi, chaque fois d'ailleurs que j'ai pensé... à moi, décidé à défendre mon idée de « pépinière d'avocats » gentiment empruntée par un candidat actuel au Bâtonnat,
- à nos valeurs, celles de nos gens, soucieux de respect, de cordialité, de convivialité, éloignées des coteries, des réseaux néfastes d'influence incompatibles avec les missions du Conseil de l'Ordre,
- à une définition enfin renouvelée de la confraternité.

## Marc Pantaloni



Mes chers confrères,

Le Conseil de l'Ordre ne serait-il qu'une survivance ?

Je l'ai peut-être pensé...

Notre indépendance naturellement nous en éloigne.

Mais il est aussi vrai qu'ils ne sont pas nombreux les métiers qui ont pour premier apanage et première discipline l'indépendance de la pensée, la liberté de la parole.

L'une et l'autre pourtant se trouvent contraintes par les difficultés de toute nature qui jalonnent nos vies professionnelles.

Fondamentalement, en ces périodes où le prêt à penser est de mise, être libre et penser « contre » sont naturellement suspects.

L'actualité, et nous en faisons parfois les frais, nous le rappelle chaque jour.

Quotidiennement aussi nous le démontre la difficulté d'une première installation, la nécessaire défense du périmètre du droit, l'obligation d'une intégration harmonieuse de notre profession à l'économie de marché.

Aujourd'hui j'en ai la conviction, le Conseil de l'Ordre est le lieu où cette défense se noue et s'organise.

Par mon travail, je souhaite oeuvrer à son action collective dans la diversité des opinions qui s'y confrontent.

Voilà pourquoi j'ai décidé de soumettre ma candidature à vos suffrages.

Je vous remercie de l'aide que vous pouvez m'apporter.

Je m'attacherai à honorer votre confiance.

Bien à vous.

## Frédéric Sicard



Il y a tant à faire pour un Barreau de 20 000 avocats.

L'Ordre a su rechercher et déjà trouver des solutions pour s'adapter à cette évolution qui a vu notre effectif doubler en une décennie.

Il nous faut poursuivre cet effort afin de rester fidèles à nos traditions de dignité et de solidarité, qui font de notre profession plus qu'un simple métier.

Les objectifs sont là :

- Veiller à un respect rigoureux de notre éthique, et l'appliquer avec humanité.
- Accueillir et écouter chacun avec la même attention.
- Harmoniser les conditions de collaboration faites aux premières années et éclairer les plus jeunes sur les modes d'exercice qui pourront leur être proposés.
- Rassembler encore et toujours, toutes les expériences pour une formation continue de qualité, gratuite et ouverte au plus grand nombre.
- Entretenir le dialogue avec les magistrats pour que nous soyons entendus et que soient facilitées nos tâches respectives, notamment à l'aide de techniques modernes de communication.
- Lutter contre l'éclatement du Palais de Justice et l'isolement de la Cour d'appel.
- Soutenir les moins chanceux, accompagner ceux d'entre nous qui se heurtent aux difficultés de la vie ou qui, malades, doivent interrompre un temps leur activité et soulager ceux qui, dans la même situation, ne peuvent s'arrêter et doivent continuer à travailler.

Pour y répondre, les projets foisonnent.

A mi-parcours d'une carrière professionnelle, spécialiste en droit social depuis l'origine, fort de l'exemple du dévouement et de l'investissement ordinal de ceux qui m'ont appris à travailler, je sollicite vos suffrages, en espérant avoir ainsi la chance d'aider et servir notre Barreau.

## Jean-Charles Chouraqui



Vingt ans,

Vingt ans de barre,

Une époque où tout s'accélère,

Une époque où chacun cherche un sens à sa vie professionnelle,

Il est temps de m'engager pour rendre à mes confrères ne serait-ce qu'un peu de ce qu'ils m'ont apporté.

Exercer notre profession me comble et me passionne, je l'avoue, quelques soient les difficultés.

Oui, je suis candidat parce qu'agir est mon moteur.

Contribuer à ce que le Conseil prenne vraiment, pleinement, concrètement, rapidement en considération les préoccupations et les attentes de tous les avocats, des plus jeunes qui nous rejoignent jusqu'aux plus anciens qui ont forgé notre Barreau, qu'ils exercent à titre individuel – comme moi - ou au sein de structures.

Si les avocats se comprennent mal entre eux et sont mal compris, n'est-ce pas parce qu'ils ne « s'entendent » plus.

Etre disponible, écouter, entendre, enfin mieux communiquer,

Agir pour une profession un peu plus confraternelle et beaucoup plus conviviale dans ce Palais, et pas un autre, non par conservatisme mais par bon sens et cohérence.

C'est avec conviction que je souhaite vous défendre, nous défendre ! au Conseil de notre Ordre,

Si vous m'accordez votre confiance.

## Sabine du Granrut



Mes chers confrères,

Avocat depuis plus de dix huit ans, j'ai décidé de me tourner vers mes confrères et de me mettre au service de l'Ordre qui les représente.

Je ne sais pas tout, mais j'ai appris beaucoup de choses, notamment, au civil et au pénal, sur les différents aspects de notre profession, en qualité de collaboratrice puis associée d'une structure importante et, depuis six ans, en Cabinet individuel au sein d'une structure de moyens.

Vous m'apprendrez ce que j'ignore de vos vies professionnelles ; je vous aiderai à résoudre les difficultés que vous rencontrez.

J'ai la volonté profonde, réelle et sincère d'être un membre du Conseil de l'Ordre présent et efficace.

Notre profession est en constante mutation et nous devons préparer l'avenir. Je ferai en sorte de contribuer à son adaptation aux défis qui sont les nôtres.

Je serai, je m'y engage, attentive à chacune et chacun d'entre vous et toujours vigilante au respect des principes essentiels qui gouvernent notre profession.

Je veillerai à ce que le poids des charges qui pèse sur nous soit juste.

Je défendrai au-delà de nos différences de structures et de nos modes d'exercice, ce qui nous unit : être avocat.

C'est donc avec conviction que je me présente à vos suffrages.

## Xavier Chiloux



Se présenter une fois au Conseil de l'Ordre, c'est comme passer la Conférence du Stage, cela devrait être obligatoire.

En ce qui concerne la Conférence, on n'a pas voulu de moi !

Alors pourquoi me présenter à vos suffrages, moi qui n'appartiens à aucun syndicat, qui n'ai jamais été membre de l'UJA, et qui, comme vous le savez maintenant, n'ai pas été retenu par la Conférence ?

De plus, je travaille seul, et je n'ai pas vraiment le temps, ni l'envie d'ailleurs de ce genre d'occupation en plus.

Donc pourquoi moi, qui préfère passer du temps avec ma femme, mes enfants et mes copains me lancer dans cette aventure ?

Sûrement parce que depuis près de 20 ans que j'exerce cette profession, je n'ai pas vraiment l'impression, malgré les beaux discours, que quoi que ce soit ne s'améliore : charges, impôts, dévalorisation de notre position et de notre travail.

Pour ma part, j'interviens le plus souvent en Droit du Travail, et devant les Conseils des prud'hommes, alors là vraiment depuis 20 ans, cela empire.

Audiences inutiles et d'un autre temps, pas de mise en état, conclusions au dernier moment, pas de rendez-vous judiciaire on est tous convoqué à 13h et on en ressort parfois après 22 h pour 10 minutes de plaidoirie...

Alors, on en parle avec les confrères, souvent, avec les conseillers, parfois, et on se dit que cela serait pas mal si les avocats pouvaient écrire conjointement pour se dispenser du préalable de conciliation, s'il y avait une mise en état, une clôture, un respect du contradictoire.

Oui, mais voilà on se heurte toujours à la même réponse : il appartient au législateur de changer la loi.

Alors, je me suis dit, que peut-être, dans ce Conseil de l'Ordre, il y aurait une place pour quelqu'un qui s'engagerait pendant la durée de son mandat à tout mettre en oeuvre pour que dans son domaine d'intervention, cela change enfin.

Les missions de représentation ou autres ne m'intéressent pas, mais si vous me choisissez je m'engage, en notre nom, à intervenir auprès du législateur pour que cette procédure sociale s'améliore afin de nous permettre d'arrêter de perdre inutilement un temps de plus en plus précieux.

C'est sûrement peu, mais c'est ce que je veux vous proposer concrètement par cette candidature, et au moins j'aurais essayé de faire bouger les choses.

Se présenter au Conseil de l'Ordre devrait être obligatoire, certes, mais pas plus d'une fois, ce sera donc la première...et la dernière.

*Prestation de serment 21/12/1988  
Président de la Fédération Française de Squash 1991/1996  
IHEDN 1999/2000*

## Pierre Clermontel



Mes chers confrères,

Le Conseil de l'Ordre peut nous apporter beaucoup. Et inversement. C'est pourquoi, après 17 ans de pratique consacrée au droit des affaires, je souhaiterais accompagner l'évolution de notre profession, en préservant nos valeurs essentielles.

Notre profession, riche de sa diversité et soucieuse de préparer son avenir, doit être représentée par un Ordre proche de nous qui ouvre à la défense des droits, les nôtres et ceux de nos concitoyens. Avec votre soutien, je propose de contribuer au développement d'un Ordre :

**confraternel et juste** dans son rôle de régulation et d'administration de l'exercice tout autant que dans son pouvoir de sanction, attentif aux questions de formation, d'accès et d'exercice de tous sans discrimination, en particulier de nos jeunes confrères et des femmes. Dans cette perspective, il faut encourager les efforts de partage de connaissance et d'expérience et favoriser l'esprit d'entreprendre ;

**influent** par sa présence régulière auprès des institutions (Commission Européenne, Parlement, Autorités de marché, Ministères – Bercy autant que la Chancellerie) et des cercles de réflexion, associé aux réformes de notre droit en (trop) continuelle évolution ; un Ordre préalablement consulté et écouté sur les grands thèmes juridiques et judiciaires affectant les droits et obligations de nos concitoyens, pour que le droit reste un outil de liberté. Un Ordre vigilant aux tentatives de banalisation de la fonction juridique et d'érosion du secret professionnel ;

**moderne**, enfin, par son ouverture sur le monde économique et financier et sur la dimension internationale de nos activités, par sa participation à la construction juridique européenne et à la globalisation de notre pratique. Enfin, les questions soulevées par les conflits d'intérêt et par certaines pratiques augmentant sensiblement, notre responsabilité mérite aussi une attention adaptée aux réalités actuelles.

C'est pourquoi, avec votre concours, je souhaiterais participer à la vie de notre Ordre, lui apporter l'expérience développée par nos cabinets et consacrer nos efforts au renforcement du crédit et du respect de notre profession dynamique et indivisible.

## Yves Pautte



Mes chers confrères,

Je vous informe que je suis candidat au Conseil de l'Ordre.

Si vous m'honorez de votre confiance les 28 et 29 novembre 2006, lors de l'élection des membres du Conseil de l'Ordre, je m'engage :

- À être à l'écoute de celles et de ceux d'entre vous qui sont confrontés à des difficultés passagères, pour leur apporter un conseil, une assistance, un soutien.
- À défendre le périmètre du droit au quotidien pour garantir nos champs de compétence et étendre nos domaines d'activités par, l'institution de l'acte professionnel de l'avocat, l'intervention de l'avocat dans des actions de groupe ou l'identification de nouveaux marchés.

**Unis**, nous pouvons obtenir l'amélioration de nos conditions d'exercice, c'est-à-dire :

- Le respect de nos honoraires, par: la prise en compte par les juges de leur véritable montant, dans le cadre d'une demande au titre de l'article 700 du NCPC, la revalorisation de la rémunération au titre de l'aide juridictionnelle, l'amélioration des procédures de taxation d'honoraires et l'obtention de l'exécution provisoire des décisions en matière d'honoraires, la mise en place de méthodes pratiques de détermination des honoraires à partir du prix de revient d'un cabinet et de la juste rémunération de l'avocat, permettant l'institution d'un référé provision.
- La protection de notre indépendance et la stabilité de notre activité par, un statut des baux professionnels, la simplification de l'insaisissabilité de notre habitation principale et le cantonnement de nos charges sociales.
- La défense de nos retraites, menacées par les projets en cours.
- L'amélioration des conditions d'exercice des collaborateurs libéraux et salariés, tout en favorisant l'installation des jeunes confrères, par la création des pépinières d'avocats.
- L'extension des formations gratuites, spécifiques, techniques et opérationnelles.
- La conservation de la cité judiciaire au coeur de l'Île de la Cité.
- La défense et le développement de l'accès au droit par une fiscalité adaptée.
- La réforme de la procédure pénale par la suppression de l'obligation de dénonciation et le renforcement des droits de la défense.
- Le respect de nos règles déontologiques.

C'est pourquoi, avec enthousiasme, confiance et conviction, je sollicite vos suffrages pour assurer votre représentation au Conseil et la défense des valeurs essentielles qui nous sont chères: confidentialité, indépendance, éthique.

Votre bien dévoué confrère.

## Céline Cadars Beaufour



Mes chers confrères,

Si j'ai décidé de soumettre ma candidature à vos suffrages, c'est avant tout parce que je souhaite oeuvrer pour que nous puissions continuer à exercer notre profession avec passion et indépendance.

Mais c'est aussi parce que j'aime « défendre », et veux vous défendre.

- Vous collaborateurs, car je l'ai été longtemps,
- Vous qui avez créé votre Cabinet, car j'en connais les difficultés,
- Vous tous enfin, qui êtes animés du même désir que le mien d'être toujours à la hauteur de la confiance que l'on a placée en vous.

Pour cela, j'agirai avec foi et enthousiasme, je donnerai de mon temps pour que chaque avocat de notre Barreau puisse toujours être fier d'en faire partie, et pour que cesse les procès d'intention et la suspicion dont nous faisons régulièrement l'objet.

Être à votre écoute, comprendre vos difficultés, participer collectivement au rayonnement de notre profession, tel est le sens de ma candidature.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué confrère.

## Olivier Saumon



Pourquoi suis-je candidat ?

**... par esprit de réciprocité et d'enthousiasme pour des causes et des personnes, car l'on ne devient pas avocat sans un peu de passion et un rien d'idéal :**

- . j'aime l'engagement au service de valeurs et d'êtres humains ;
- . je crois être un confrère accessible et ouvert aux autres ;
- . je crois que la diversité de notre Barreau est une richesse : nous devons l'assumer et en tirer parti pour qu'elle soit juste ;

**... par solidarité car j'ai la conviction que le sort de chacun de nous est lié à notre cohésion et à la cohérence des choix de notre profession :**

- . je pense que le nombre de nos confrères en difficulté appelle notre soutien et un enseignement renforcé de la gestion de cabinet pour les jeunes avocats ;
- . je crois que la valeur des actes que nous rédigeons doit être reconnue à la juste mesure de la responsabilité que nous engageons ;
- . je sais que le choix de nos structures d'exercice est un enjeu majeur pour la cohésion des générations et pour harmoniser parcours professionnel et personnel.

**... par fidélité envers notre Ordre : comme tout avocat, c'est au service des autres que je continue d'apprendre, que j'évolue et m'épanouis :**

- . je crois à une déontologie forte et adaptée aux évolutions de notre activité ;
- . je suis un tempérament indépendant et qui aime partager ;
- . je crois à l'initiative personnelle et à la fécondité du travail en équipe ;
- . je vois dans le Conseil de l'Ordre un démultiplicateur d'énergie.

**La profession de foi d'un candidat au Conseil de l'Ordre n'est pas un programme. Si vous me faites la confiance et l'amitié de m'apporter votre voix, je m'engage à être un parmi quarante-deux, déterminé à contribuer à une réflexion collective et créative, pour une profession résolue à aborder sans crainte un marché concurrentiel aux frontières ouvertes.**

**Avec conviction.**

## Loïc Dusseau



Ayant eu la chance de bénéficier d'une collaboration idéale, d'un patron prodiguant une véritable formation à l'«*avocature*», de la possibilité de développer ma clientèle personnelle pour mieux préparer mon avenir interne ou externe au Cabinet, mes sept premières années d'exercice m'ont rendu fier d'être avocat.

Installé en 1998, en Cabinet groupé, puis en SCM et en SCP, j'ai connu huit nouvelles années d'épanouissement professionnel venant renforcer, en dépit des difficultés rencontrées, mon désir de continuer d'exercer notre «*profession-passion*», dans le cadre d'une activité alliant le conseil et la défense avec une préférence pour le droit pénal des affaires.

Les questions professionnelles m'ont toujours motivé, la défense des libertés fondamentales toujours stimulé. Aider mes confrères à s'épanouir dans notre Barreau, renforcer le rayonnement de notre profession, améliorer le fonctionnement de notre Justice : ces objectifs m'ont naturellement conduit à m'impliquer au sein de l'Union des Jeunes Avocats (UJA), puis de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA).

A présent, je souhaite mettre mon expérience associative et syndicale, ma connaissance de nos institutions et organismes professionnels, mes idées constructives et mon dynamisme au service de notre Ordre, institution nécessaire au maintien de la spécificité de notre profession et au respect de ses valeurs essentielles.

Servir l'Ordre, c'est surtout servir ses confrères, dont les plus jeunes d'entre nous, afin qu'ils soient mieux accompagnés dans leurs premières années ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés, qu'ils puissent aimer notre profession, croire en son avenir, réfléchir à son évolution et conquérir de nouveaux marchés.

Mes combats pour le respect de la collaboration libérale, l'aide à l'installation, l'association et la structuration des Cabinets, le monopole d'assistance devant toutes les juridictions, le respect de notre périmètre d'activité, l'amélioration du dialogue entre avocats et magistrats, le renforcement des droits de la défense au pénal, ou ma lutte contre l'inacceptable déclaration de soupçon, vous assureront, je l'espère, de mon dévouement pour représenter vos intérêts.

## Alfredo Allegra



Mes chers confrères et ami(e)s,

C'est avec une grande joie qu'après avoir réussi à rassembler mes confrères et compatriotes italiens et les amoureux de l'Italie au sein de la toute nouvelle association «Il Palazzo Italiano», j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai décidé de présenter ma candidature au Conseil de l'Ordre.

Mes origines et attaches italo-belgo-françaises me pousseront à participer au développement des relations amicales et confraternelles que le Barreau de Paris entretient avec les autres barreaux ouest-européens.

J'entends également consacrer une partie importante de mon énergie à l'amélioration des conditions d'exercice des petites structures d'avocats.

Je suis, en effet, intimement convaincu que les petites structures qui offrent un conseil personnalisé à leurs clients ont leur place dans notre société et que cette place doit être préservée.

Je souhaite que l'avocat puisse continuer à l'avenir à exercer en qualité de profession libérale et qu'il ne soit pas assimilé à un simple prestataire de services de nature économique.

Soyez assurés, mes chers confrères et ami(e)s, de ma disponibilité et de ma détermination.

## Thierry Nicolaïdès



Mes chers confrères

Après vingt ans passés dans l'administration, l'industrie et la banque, j'ai prêté serment en 1994, et exerce dans un cabinet de dix associés, spécialisé dans le droit des affaires et la fiscalité.

J'ai pris une part active à la vie de notre Ordre, en donnant des cours de comptabilité et de droit des affaires à nos jeunes confrères dans le cadre de l'EFB et de l'ACE et en participant aux travaux des commissions ouvertes de droit fiscal et de droit comptable. Je suis également depuis deux ans, administrateur et trésorier du MRS, Mouvement pour la Réinsertion Sociale, association parisienne de soutien et d'aide aux sortants de prison.

Dans une société complexe, nous devons réfléchir à nos modes d'exercice, apprendre à travailler en réseau, investir les nouveaux domaines du droit, faire connaître nos savoirs et compétences, développer notre rôle de conseil.

Notre Barreau a pratiquement doublé de taille en douze ans. Nous avons besoin d'étoffer et de moderniser ses structures de fonctionnement et de gestion, pour accompagner efficacement le développement de nos cabinets, et de notre profession.

Les enjeux sont importants. La tâche est grande. Je souhaite y contribuer, en apportant à notre Barreau mes compétences et mon expérience de l'entreprise.

## Roland Lienhardt



### Osons poser les vraies questions !

Chers confrères, chers consoeurs,

Le sens de ma candidature est clair :

Avec le soutien du COSAL, ouvrir les portes du Conseil de l'Ordre aux avocats, faire que celui-ci admette qu'il exerce une mission de service public et en tire toutes les conséquences, tant en terme de transparence, que d'impartialité, d'incompatibilité et d'obligations.

Ensuite, poser les vraies questions, étouffées depuis si longtemps :

- L'Ordre des avocats doit enfin intégrer le respect de l'Etat de droit, lequel ne saurait se limiter à son règlement.
- Sur le statut du collaborateur, la précarité des jeunes avocats, de leur formation et de leur installation.
- La formation professionnelle obligatoire : le système qui se met en place est une véritable usine à gaz qui ne garantit aucunement la qualité de la formation, alors qu'il aurait suffi d'instaurer un système de bonus malus sur l'assurance responsabilité professionnelle et d'une politique d'incitation et d'encadrement de la formation professionnelle.
- Sur la défense du périmètre du droit, notamment contre les entreprises et structures para publiques.
- Sur l'opacité inacceptable des procédures disciplinaires et l'arbitraire qu'elles autorisent.
- Sur les conventions collectives qui freinent le développement des petits cabinets et protègent les plus importants.
- Sur l'inadaptation de l'aide juridictionnelle.
- Sur la persistance des avoués, véritable anachronisme au 21<sup>e</sup> siècle.
- Sur les nombreuses procédures archaïques qui nous font perdre un temps précieux et sur nos conditions de travail dans les institutions judiciaires inégalement respectueuses de notre statut d'auxiliaire de justice.

Enfin, interpellier les pouvoirs publics sur la pauvreté, les lenteurs et les lacunes flagrantes de l'institution judiciaire française qui nous font douter de la volonté réelle de notre classe politique à devoir supporter une justice qui fonctionne.

Il nous faut d'urgence un plan Marshall pour la justice !

Membre du Bureau du COSAL, avocat spécialisé et reconnu dans la défense de la création et la production artistique, parfois face à des adversaires puissants et influents, j'ai appris que rien n'était immuable et qu'il était toujours possible d'influer sur le cours des choses.

Aujourd'hui, j'entends me mettre au service de nos intérêts collectifs, avec courage et pugnacité, pour redonner à notre profession crédibilité, protection et respect.

Dès lors, au sein du Conseil de l'Ordre, les élus COSAL entendent accélérer la construction d'un Barreau plus juste, plus démocratique, plus solidaire, et dès lors, plus fort.

*Nos propositions sont développées sur le site [www.cosal.net](http://www.cosal.net)*

*Et sur le site de mon cabinet [www.lienhardt.com/elections2006\\_01/html](http://www.lienhardt.com/elections2006_01/html)*

## Isabelle-Victoria Carbuccia



Chères consoeurs, cher confrères,

### VOTRE VOTE EST ESSENTIEL

Je suis l'une d'entre vous : mes journées s'écoulent de plus en plus vite, avec l'internet, des clients qui exigent l'impossible et l'immédiat, des pertes de temps et d'énergie dans les juridictions, une gestion administrative trop lourde, et depuis quelques temps, la formation continue.

Les charges, locatives et autres, ne cessent d'augmenter et il faut facturer de plus en plus, simplement pour pouvoir exercer.

Dans ce contexte d'accélération, de complexité et de responsabilité croissantes, **nous avons besoin d'un soutien concret, rapide et efficace des services de l'Ordre**, qui doivent être des interlocuteurs disponibles, à l'écoute et réactifs, capables de nous aider véritablement et/ou de relayer nos préoccupations.

PROPORTIONNALITÉ DE LA RCP, BESOINS DE FORMATION, MATERNITÉ OU PROBLEME DE SANTÉ, INDEMNISATIONS DES COMMISSIONS D'OFFICE, DÉLAIS DE PROCÉDURE, COTISATIONS RETRAITE, COLLABORATION, INSTALLATION OU ASSOCIATION, PROFESSIONNALISATION DES JUGES CONSULAIRES, ACCÈS À LA DOCUMENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR VOIE D'INTRANET: nos problèmes sont multiples et appellent des réponses rapides, concrètes et efficaces.

Je présente ma candidature aux prochaines élections parce que je souhaite **faire entendre ces préoccupations et travailler à leurs solutions. Concrètement.**

L'élection des membres du Conseil de l'Ordre n'est pas qu'une formalité : elle vous permet de CHOISIR celles et ceux qui ont pour mission de TRAVAILLER pour vous et avec vous à l'amélioration de notre exercice quotidien.

Alors FAITES VOUS ENTENDRE !

## Rabah Hached



### FIER ET HEUREUX D'ÊTRE AVOCAT À PARIS

Chers(es) confrères,

C'est avec confiance et fierté que je soumets ma candidature à vos suffrages.

Avocat depuis bientôt dix ans, j'exerce en cabinet individuel avec deux collaborateurs à mi-temps, afin de leur permettre de développer leurs propres clientèles.

Comme vous, ma vocation c'est la défense et le conseil.

Ma double culture (française et kabyle) m'incline à la découverte de l'autre et nourrit mon envie de servir notre profession.

En m'accordant votre confiance, je poursuivrai les objectifs suivants :

- 1 - Encourager l'installation de jeunes avocats en mettant à leur disposition des structures groupées sous le tutorat de confrères honoraires ;
- 2 - Promouvoir la formation continue gratuite ;
- 3 - Garantir le secret professionnel en combattant les écoutes téléphoniques et en luttant contre le statut de délateur auquel on nous oblige ;
- 4 - Défendre les libertés individuelles, notamment en anoblissant la pratique et le combat du droit des étrangers ;
- 5 - Combattre les discriminations au sein de notre profession en créant un observatoire, notamment depuis la priorité affichée par les pouvoirs publics : la création de la HALDE et de la ligne téléphonique «114» ;
- 6 - Assurer de meilleures conditions d'exercice aux avocates (maternité et garde d'enfants) ;
- 7 - Mettre à la disposition des avocats une banque de données juridiques financée par l'Ordre ;
- 8 - Encourager la commission sociale de l'Ordre dans sa mission d'assistance aux confrères en difficulté ;
- 9 - Agir pour le maintien du Palais de Justice au cœur de la Cité.

**ENSEMBLE, MENONS À TERME CES PROJETS POUR UN CONSEIL DE L'ORDRE PROCHE DE VOUS, EFFICACE ET TRANSPARENT.**

## Sandrine Burbure



Mes chers confrères

Je suis aujourd'hui à l'orée de mes 10 premières années d'exercice professionnel.

Cette période, vous le savez, est souvent déterminante de nos orientations.

C'est en effet souvent le temps, fort de l'expérience acquise en collaboration, des choix vers une intégration comme associé ou vers l'installation.

Récemment associée, j'ai conscience des problématiques d'exercice en structure tout en restant proche des préoccupations qui furent les miennes en tant que collaboratrice.

Je souhaite qu'à ces moments-clés, comme à chaque étape de la réalisation de nos projets professionnels, notre Ordre assure de façon effective les missions d'information, d'assistance et de conseil qui lui incombent.

J'exerce, par ailleurs, au sein d'un Cabinet régulièrement investi de missions ordinales et particulièrement attaché au respect de notre déontologie, à notre indépendance et aux principes essentiels régissant notre profession.

Cela m'a encore confortée dans l'envie de prendre part activement aux travaux de l'Ordre.

Je souhaite ainsi, par ma candidature,

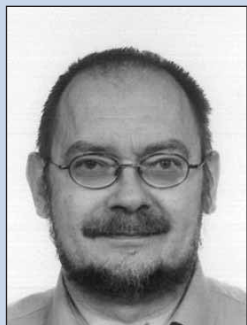
**apporter mon soutien** à l'ensemble de vos projets professionnels,

**contribuer à l'amélioration** de nos conditions d'exercices,

**m'investir dans la résolution effective des difficultés** que chacun d'entre nous est susceptible de rencontrer.

Je suis, pour cela, animée du profond désir de travailler au sein de notre Ordre en mettant à votre disposition l'écoute, l'énergie, la sensibilité et l'enthousiasme qui, je crois, me caractérisent.

## Daniel Ravez



Mes chers confrères,

J'ai choisi de me présenter à vos suffrages pour l'élection des membres du Conseil de notre Ordre.

Pour ceux, trop nombreux, que je ne connais pas, je dirai simplement que j'ai un profil atypique : je suis devenu avocat sur le tard il y a six ans après une vingtaine d'années passées dans l'industrie micro-informatique et du logiciel, tant comme salarié que comme créateur ou gestionnaire d'entreprises, et à l'occasion d'un licenciement pour motif économique, et à l'occasion de ma reconversion vers le Droit.

De même, j'ai vécu une rupture et un nouveau départ dans ma vie personnelle et familiale où je suis père de trois grands enfants majeurs et d'un tout petit garçon qui fêtera son premier anniversaire à la fin du mois.

Si je suis devenu avocat, c'est avant tout dans le but de défendre les droits des victimes, et j'exerce, bientôt installé et volant de mes propres ailes, la majeure partie de mon activité professionnelle dans le domaine du Droit du Travail, contentieux prud'homal et contentieux syndical et des élections professionnelles.

A ceux qui me connaissent et m'apprécient je demanderai non seulement de voter, mais aussi de se mobiliser pour soutenir ma candidature et de s'inscrire à mon Comité de Soutien.

**A tous, enfin, je dis que si je suis candidat c'est pour servir et défendre au mieux de mes possibilités cette profession que j'aime et qui m'a accueilli.**

Vous pourrez trouver plus de détails concernant ma candidature ou moi-même sur mon blog de campagne :

<http://votez.ravez.free.fr>

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'accorder votre confiance pour m'aider à vous aider.

## Sophie Soria



L'Ordre nous concerne tous, mais ne nous ressemble pas assez.

Pour que cela soit le cas, il faudrait qu'il soit le miroir du Barreau qu'il représente.

Nous sommes 19.540 avocats au Barreau de Paris, parmi lesquels 9.000 collaborateurs.

Dans une élection au suffrage universel direct, ces collaborateurs doivent faire entendre leur voix.

Au sein du Conseil, il doit y avoir une place et une parole pour nous, nos préoccupations, nos spécificités, faites de précarité mais aussi de soif d'avenir et de confiance dans la solidarité des générations.

J'ai l'ambition d'apporter ma pierre à l'édifice commun.

Après un début d'exercice difficile, j'ai rejoint l'Union des Jeunes Avocats (UJA), puis été élue à la Conférence du Stage et recrutée par un Cabinet traditionnel, en prise avec le Barreau.

Ces expériences m'ont apporté les valeurs que j'attendais, la connaissance des problèmes et des enjeux de notre profession, et le recul nécessaire pour faire face à un quotidien aussi divers que le sont nos modes d'exercice.

Je souhaite prendre une part active à la structuration du Barreau de demain et être utile à tous : à ceux qui font leurs premiers pas dans notre profession et en portent l'avenir, comme à nos aînés, qui assurent la transmission du savoir, des valeurs et de l'espoir.

C'est le sens de ma candidature.

## Sincérité du scrutin

Dès 2001, le Barreau de Paris a fait le choix de la modernité au service de la démocratie. En permettant aux avocats de voter par internet, c'est le pari de la représentativité qui fut fait.

Pari gagné puisque la participation aux élections ordinales a, depuis lors, plus que doublé.

Les contestations élevées ont eu, au moins, le mérite de permettre à la Cour de Cassation de juger, le 27 septembre dernier, *"qu'il n'existait aucun motif sérieux de nature à mettre en doute le secret du vote et la sincérité du scrutin"* et que *"le dispositif de vote à distance adopté [par l'Ordre des avocats de Paris] présentait et avait effectivement procuré, au regard des principes généraux du droit électoral, les mêmes garanties que le vote traditionnel"* la haute juridiction a définitivement jugé ***"qu'il n'existe aucun motif sérieux de nature à mettre en doute la régularité des opérations électorales, la complète information des électeurs, leur liberté de choix, le secret du vote et la sincérité du scrutin."***

Poursuivant le dispositif mis en place depuis 2001, l'Ordre, assisté d'un expert indépendant, s'est assuré par les études et tests nécessaires que l'anonymat du vote, la complète information des électeurs, l'unicité du vote, la liberté de choix des électeurs, l'intégrité du vote, le secret du vote et la sincérité du scrutin étaient, en permanence, respectés.

La large participation des avocats du Barreau de Paris au scrutin sera le témoignage renouvelé de son attachement à la représentativité de ses élus.

